

aération d voisin, arrivant dans l'appartement.N

Par Prasnal52, le 07/03/2013 à 00:45

Ns avons 1 appartement à La Bourboule en location saisonnière, dans un ancien hôtel transformé en appartements. Ns voulons changer la fenêtre de la cuisine mais au dessus il y a 1 coffrage que ns avons fait déposer afin de savoir ce qu'il avait dedans: 1 tuyau d'aération de chez les voisins qui s'évacue par le haut de notre fenêtre, 2 gaines électriques, ns supposons, 1 énorme tuyau d'évacuation des eaux usées. Le syndic et l'agence n'en savaient rien, ns l'avions demandé lors de l'achat il y a 6 ans. Faire faire 1 fenêtre/mesure a 1 coût, d'où notre curiosité..pas déçue. Le tuyau d'évacuation des eaux usées, plafond à plafond!! serait 1 servitude de fait, donc intouchable. Pour le reste, voir avec le voisin qui ne sait que répéter, je veux mon aération!!! La réunion des copropriétaire aura lieue le 6 avril. Je voudrais 1 réponse juridique, un texte de loi etc à invoquer lors de l'assemblée. Pensez vous que ce soit possible? Si je suis contactée, j'aimerais que le coût soit très raisonnable. Cordialement.